

Rapport article 29 Loi Energie Climat

Année 2021

1. Informations relatives à la démarche générale de la SGP

WiseAM est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Au cours de l'année 2021, WiseAM a proposé différentes solutions d'investissement à destination d'investisseurs professionnels et non professionnels dont une gamme de huit OPCVM (fonds de fonds et fonds investis en direct), un Organisme Professionnel de Placement Collectif Immobilier (OPPCI) et la gestion pour compte tiers au travers de mandats.

A ces activités de gestion de portefeuille s'ajoute une activité de conseil en allocation d'actifs.

Les encours (gérés et conseillés) de la société de gestion se décomposaient comme suit au 31 décembre 2021 :

Type de solution d'investissement	Actif net	% actif net
OPCVM	228,4 m€	33,8%
OPPCI	15,5 m€	2,3%
Mandats de gestion	306,5 m€	45,3%
Actifs conseillés	125,7 m€	18,6%
TOTAL	676,1 m€	100%

Au 31 décembre 2021, un OPCVM (le FCP Wise World ISR) de la gamme gérée par WiseAM répond à la classification article 8 au sens de la réglementation SFDR, quand les autres solutions d'investissement (OPCVM, mandats et OPPCI) ont une classification article 6.

Plus spécifiquement, l'OPCVM Wise World ISR (article 8 SFDR) avait un actif net de 41m€ au 31 décembre 2021 (représentant 6% des actifs gérés et conseillés de WiseAM à cette date). Wise World ISR était investi :

1) entre 90% et 100% de son actif net en ETF français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, génériques ou thématiques dont la méthode de réplique est physique et dont le processus de sélection des titres composant l'indice sous-jacent intègre une évaluation systématique et contraignante des critères ESG. Le processus de sélection des ETF repose principalement sur une analyse des indices répliqués par ces mêmes ETF. En particulier, sont étudiées les méthodologies de construction d'indice et de sélection des sociétés éligibles afin de s'assurer que les trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont bien pris en compte dans leur process. Les ETF ainsi sélectionnés disposent i) d'un label du domaine de la finance durable et/ou sont déclarés satisfaisant aux exigences de catégorie 1 (approches fondées sur un engagement significatif dans la gestion) de la doctrine AMF DOC2020-03 et ii) d'une classification article 8 ou article 9 selon SFDR ;

2) entre 0% et 10% de son actif net en OPCVM de classification « monétaire » et/ou en ETF dont la méthode de réplique est synthétique et/ou en ETF ne répondant pas aux critères définis au 1). Le FCP Wise World ISR pouvait donc être investi à hauteur de 10% maximum sur des ETF ne prenant pas systématiquement en compte des critères ESG.

Par ailleurs, 50% minimum des investissements portent sur des ETF thématiques.

La documentation du FCP Wise World ISR est accessible aux investisseurs sur la page dédiée du site internet de la Société de gestion : <https://www.wiseam.fr/produits-services/opcvm/wiseworldisr/>

Les OPC gérés par WiseAM ne disposaient pas de labels reconnus en finance durable.

Les OPCVM d'OPCVM gérés par WiseAM (six fonds) sont principalement investis en fonds et ETF (OPCVM). La sélection des OPCVM s'opère notamment au travers de diligences auprès des sociétés de gestion des supports d'investissement et intègre des demandes d'informations spécifiques en matière d'ISR (questionnaire de *due diligence*, code de transparence (si le fonds dispose du Label ISR), politique de risques de durabilité, politique d'exclusion, politique et rapport d'engagement actionnarial...). De plus, la société de gestion dispose d'un référentiel interne des fonds alimenté notamment par des sources de données externes pour ce qui concerne la classification SFDR, la labellisation du fonds et/ou une note d'intensité ESG.

Sans adopter une approche contraignante en matière de sélection ESG des investissements, l'équipe de gestion immobilière de WiseAM vise à retenir des biens immobiliers (immobilier commercial et de bureaux) à même de répondre aux exigences des preneurs, notamment en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, plusieurs immeubles inclus dans le portefeuille de l'OPPCI WiseIMMO disposent de certificats et/ou répondent à des standards établis (BREEAM In-Use International, BEPOS EFFINERGIE 2013...).

2. Moyens internes déployés par l'entité

Les équipes de gestion, risques et conformité sont mobilisées au sein de la société de gestion sur les enjeux ESG.

Des projets et formations dédiés à la finance durable ont vocation à être engagés au cours de l'année 2022 et devraient concerner les différentes équipes de la Société de gestion.

La société de gestion accède à des données ESG concernant ses investissements notamment au travers d'abonnement à des services d'information financières et par interrogation directe auprès des sociétés de gestion pour les OPC inclus dans les portefeuilles des fonds de fonds.

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Les problématiques liées à l'ESG relatives aux décisions de gestion des portefeuilles de WiseAM sont traitées dans le cadre du Comité d'investissement présidé par le Responsable de la gestion, également Directeur général de WiseAM.

D'une manière plus générale, les décisions d'ordre stratégique et/ou commercial induites par les évolutions réglementaires en lien avec la finance durable sont prises au sein du Comité exécutif de la Société de gestion.

Des comités dédiés à certains projets ESG/ISR peuvent être mis en place en fonction des besoins organisationnels identifiés. Le Président ou le Directeur général de la société peuvent présider ces comités de projet en fonction de leur importance pour WiseAM.

Les risques en matière de durabilité peuvent être analysés et discutés au sein des comités des risques et des comités de conformité et de contrôle interne.

La politique de rémunération mise en œuvre n'est pas de nature à encourager la prise de risques en matière de durabilité.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion

La Société de gestion gère des actifs en mettant en œuvre principalement des stratégies de multigestion (investissement dans des OPCVM et des ETF). Dans ce cadre, elle ne dispose pas d'une capacité d'engagement directe auprès des émetteurs. Les *due diligences* opérationnelles de sélection et suivi des OPCVM investis permettent à WiseAM d'interroger les gestionnaires des fonds investis sur leurs politiques d'engagement actionnarial et l'exercice de celle-ci.

La part résiduelle des actifs gérés détenue en titre de capital (actions) auprès des émetteurs dans lesquels WiseAM investit est limitée et ne permet pas d'exercer une influence significative auprès d'eux.

WiseAM disposait à fin 2021 d'une politique de vote, mise à jour en tant que de besoin, qui présentait les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

WiseAM s'engageait à voter dès lors qu'elle détenait au moins 5% des titres émis sur le marché par un même émetteur sur une même catégorie de titres. En deçà de ce seuil, l'exercice des droits de vote n'était pas considéré influent par la Société de Gestion.

Il n'était pas prévu que WiseAM vote dans le cadre de participations concernant des émetteurs étrangers.

L'équipe de gestion peut utiliser les recommandations de l'AFG (Association Française de Gestion) comme outil d'aide à la détermination du sens des votes à émettre ; elle n'a cependant aucune obligation à les suivre.

D'une manière générale, la politique de vote de WiseAM consiste à émettre un avis négatif sur les résolutions manifestement trop défavorables aux actionnaires minoritaires telle que notamment la possibilité d'augmenter le capital en période d'offre publique.

Les positions détenues en 2021 par les OPC gérés par WiseAM étant inférieures au seuil de détention précité, WiseAM n'a pas exercé de droits de vote au cours de l'exercice concerné.

5. Référence aux standards internationaux

Au 31 décembre 2021, WiseAM ne gérait aucun OPC ni mandat dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros. Les encours globaux gérés par la Société de gestion étaient supérieurs à 500 millions d'euros.

WiseAM a pleinement conscience des enjeux climatiques actuels et soutient les initiatives des pouvoirs publics visant à lutter contre le réchauffement climatique dont les objectifs de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, à la date de rédaction du présent rapport, la Société de gestion n'avait pas encore défini de stratégie d'alignement.

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :

Au 31 décembre 2021, WiseAM ne gérait aucun OPC ni mandat dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros. Les encours globaux gérés par la Société de gestion étaient supérieurs à 500 millions d'euros.

WiseAM reconnaît la nécessité des actions en faveur de l'environnement et soutient les démarches des autorités visant à la préservation de la biodiversité. Néanmoins, à la date de rédaction du présent rapport, la Société de gestion n'avait pas encore défini de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Achevé de rédiger le 27 juin 2022